

titude suffirait pour ruiner de fond en comble l'œuvre la plus savante et la plus consciencieuse.

Le fait, du reste, s'est présenté, et il n'a tenu qu'à la nature du travail où il s'est produit que cette erreur n'ait jeté dans l'ouvrage entier une perturbation complète. M. E. Fayard, dans l'un de ses excellents ouvrages, intitulé *Histoire administrative de l'œuvre des Enfants trouvés de Lyon*, a eu l'occasion de publier incidemment un tableau sommaire des recettes et des dépenses de l'*Aumône générale*, pendant une période de 8 ans, de 1533 à 1540 inclusivement. Heureusement que cet exposé ne touche pas d'une manière immédiate au corps de l'ouvrage, car cette fausse date que nous avons signalée, le rend complètement inexact. Ainsi, sans tenir compte des anomalies spéciales à la comptabilité de l'hospice (1), on voit que la prétendue année 1533 n'aurait, en réalité, compris que 2 mois et 18 jours, du 18 janvier au 5 avril, jour de Pâques, où commence le renouvellement de l'année 1534 ; celle-ci, quoique complète, ne compta que 357 jours, du 5 avril au 28 mars, jour où la fête de Pâques arriva en 1535 ; par contre, l'année 1535 eut 19 jours de plus que notre année commune, soit 384 jours, s'étant étendue du 28 mars au 16 avril 1536, et ainsi des autres. On comprend dès lors quelle perturbation devrait jeter, dans des recherches de statistique, de semblables irrégularités ; mais, comme je l'ai déjà dit, ce défaut n'est qu'une tache isolée dans le savant travail de M. Fayard, dont il n'y a qu'à retrancher les 10 lignes consacrées à ce court résumé. Je ne l'ai même cité que pour montrer, par un exemple, à quelles conséquences pouvait entraîner une simple erreur de date. Il vient aussi parfaitement à l'appui de la thèse que j'ai soutenue autre part, sur l'importance des détails historiques. C'est une nouvelle preuve que ces études minutieuses sur la chronologie et les moindres faits, fièrement dédaignées par les grands faiseurs, sont en réalité le fondement, la base de toute critique sérieuse et de l'histoire considérée même dans ses applications les plus larges et les plus élevées.

A. STEYERT.

(1) Dans le principe, les comptes de l'hospice n'étaient pas réglés par années ; ainsi, le registre qui porte la date de l'an 1533, comprend les comptes du 4 mars au 21 juin 1534 ; le suivant renferme une année entière, du 21 juin 1534 au 21 juin 1535 ; mais le troisième ne comprend qu'une période de 6 mois et 18 jours, du 24 juin au 12 janvier de l'année suivante ; tout au contraire, le quatrième registre est consacré aux comptes de plus de deux ans, s'étendant du 16 avril 1536 au 21 du même mois 1538. La plupart de ces anciens livres de comptabilité offrent les mêmes irrégularités ; de plus, il arrive souvent que des comptes empiètent partiellement les uns sur les autres ou laissent quelquefois des lacunes.